

Communiqué – Pour diffusion immédiate

**LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)
SOULIGNE SES 50 ANS SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE**

Québec, le 11 novembre 2015 – Dans une déclaration ce matin à l'Assemblée nationale du Québec, Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice, responsable de l'application des lois professionnelles, a exprimé sa « vive reconnaissance pour le travail effectué par le CIQ » depuis sa création et a souligné « sa contribution actuelle à l'importante réforme du [Code des professions](#) dans laquelle nous nous sommes engagés pour mieux protéger le public ».

La ministre soulignait ainsi le 50^e anniversaire du [Conseil interprofessionnel du Québec \(CIQ\)](#), en présence des dirigeants du CIQ à la tribune de l'Assemblée.

Dans le cadre des activités organisées pour souligner cet anniversaire, les dirigeants du CIQ se sont rendus sur la colline parlementaire de Québec afin d'y rencontrer différents ministres et hauts fonctionnaires pour y discuter des enjeux des ordres professionnels.

Les activités culmineront à 18 heures aujourd'hui avec un cocktail dinatoire auquel les ministres du gouvernement du Québec et les députés de l'Assemblée nationale sont conviés. Madame Diane Legault, présidente du CIQ, et la ministre Stéphanie Vallée prendront la parole.

Fondation du Conseil interprofessionnel du Québec

Fondé le 31 mai 1965, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a d'abord été le regroupement volontaire de 15 corporations professionnelles, maintenant appelées « ordres professionnels ». Lors de l'adoption du *Code des professions* en 1973, loi qui régit l'ensemble des professions réglementées au Québec, le CIQ s'est vu confier le mandat de regrouper tous les ordres professionnels et d'exercer une fonction-conseil auprès du ministre responsable de l'application des lois professionnelles et de l'Office des professions du Québec.

À propos du Conseil interprofessionnel du Québec

Le CIQ regroupe les 46 ordres professionnels qui comptent collectivement plus de 378 000 membres. Il est la voix collective des ordres sur des dossiers d'intérêt commun.

Source :

Vanessa Bourdeau
Agente de communication – Web et médias sociaux
Conseil interprofessionnel du Québec
514 288-3574, poste 224